

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Septembre 2020

OBJET : OPH 13 Habitat : aide départementale pour la construction de 18 logements locatifs sociaux à Gémenos et annulation de l'aide départementale concernant 18 logements locatifs sociaux à Lambesc.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à l'Office public de l'habitat (OPH) 13 Habitat une subvention exceptionnelle de 1.130.534 € pour accompagner la production de 18 logements locatifs sociaux "Chemin de la République" à Gémenos, pour un coût prévisionnel d'investissement TTC (TVA à 10 %) de 3.980.754 €;
- d'autoriser la signature de la convention type de mise en œuvre de cette aide, associée à la réservation en faveur du Département de 6 logements ;
- d'annuler l'aide départementale d'un montant de 401.612 € pour l'acquisition en VEFA de 18 logements locatifs sociaux octroyée par délibération n° 51 du 25 mai 2018 ;
- d'approuver les mouvements d'affectation, comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

Mesdames CARREGA, CHABAUD, GUARINO et Messieurs ROYER-PERREAUT, GAZAY et GENZANA ne prennent pas part au vote.

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

